

Règlement Complémentaire

Tournoi de Schwin' – Jeunes #1

N° d'autorisation :

Du 27 au 28 avril 2024

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement complémentaire complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs jeunes licenciés auprès de la FFBAD dans les catégories d'âge **Minimes, Benjamins, Poussins et MiniBads** et dans les séries de classement de **NC à R4**, qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Tableaux et mode de compétition

2.1 : Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Doubles Hommes et Doubles Dames pour toutes les catégories **Minimes, Benjamins et Poussins**. Chaque participant peut s'inscrire dans deux tableaux. Les **Minibads** devront obligatoirement s'inscrire dans la catégorie **Poussin**.

2.2 : Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. Le nombre de sortants par poule sera indiqué par voie d'affichage. Les matchs se joueront en sets de 21 points, au meilleur des 3 manches.

2.3 : Les tableaux proposés sont :

- a. Minime série Promotion NC à D7
- b. Minime série Honneur R6 à R4
- c. Benjamin série Promotion NC à D7
- d. Benjamin série Honneur R6 à R4
- e. Poussin incluant les Minibads

Le comité organisateur en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Le comité organisateur, pour le besoin de la compétition pourra fusionner ou scinder les tableaux

2.5 : Le surclassement d'une série et/ou d'une catégorie d'âge ainsi que le panachage des séries sont autorisés.

2.6 : La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle au 13 avril 2024. Le tirage au sort est fixé au 20 avril 2024. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur catégorie avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

Article 3 : Inscriptions

3.1 : L'inscription au tournoi se fait uniquement en ligne sur Badnet ou Ebad de manière individuelle ou par le club dans lequel est licencié le joueur(se)

3.2 : La date limite d'inscription est fixée au **18 avril 2024 à 23h59**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (90 joueurs(ses) samedi et 60 paires dimanche) ou d'un tableau (32 joueurs), la date d'inscription servira de critère de sélection.

3.3 : Les droits d'inscription, fixés à 14 € pour un tableau, 17 € pour deux tableaux, sont à payer au plus tard avant le premier match.

Règlement Complémentaire Tournoi de Schwin' – Jeunes #1

N° d'autorisation :

Du 27 au 28 avril 2024

Article 4 : Organisation et déroulement de la compétition

4.1 : Le juge-arbitre de la compétition est Monsieur Gael MILANI. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. Les matchs sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre).

4.2 : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis gracieusement par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le « RSL DTL 82 », en vente dans la salle.

4.3 : Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté let au service à une reprise et faute en jeu.

4.4 : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

4.5 : Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes minimum.

4.6 : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.

4.7 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après l'envoi des convocations milieu de semaine 17. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante : valeriesabigno@lgebad.com

4.8 : Tout participant s'engage à respecter le protocole sanitaire affiché à l'entrée du gymnase, et pourra être exclu de la compétition en cas de non-application des mesures prévues au moment de la compétition. Ces consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales.